Les Esserts à Jean Riquen

Tout d'abord notons que ce nom a pu s'écrire de manière différente : Riquen, Requen, Requem. Ce nom propre n'est pas connu dans les listages de la commune du Lieu. On ne le trouve que dans les livres de reconnaissances pour désigner l'endroit qui s'appellera plus tard les Esserts, tout court. Le site est désigné de telle manière déjà dans les reconnaissances de 1489. Ainsi : *Recognitio Johannis Bovey alias Mermier generis eu bonatentis dicti Goy de Loco* (26.10.1489)… *Item, es Essers Jehan Requen, 6 falq prati, juxta juriam ex omnibus partibus & pratum Guill. Reymon a vento…*

Ce nom de lieu apparaîtra encore dans les reconnaissances des années suivantes, et notamment dans les dernières de 1600 où l'on parle de en l'Essert à Jehan Riquen…

Il n'y a encore aucune construction en ces lieux. Celles-ci, sans aucun doute, ne vont pas tarder.

Quoiqu'il en soit, Les Esserts ne sont habités de manière certaine que dès 1694. Alors un acte daté du 19 mai (ACV, Dh 12/2) le prouve :

Le 19 mai 1694. Jaques Lugrin du Préjentet de gré confesse davoir et tenir en admodiation pour 6 ans aujourd'hui commencé et par tel jour finissant, des hon. David et Abraham feu le sieur Jérémie du Pont présent assavoir les diesmes de chanure et lins du dit Préjentet, des Esserts, la Frasse, Fontaine aux Allemands et les Claude. Et c'est par le revenu de 32 barils bien faits jusqu'à mettre douze livres de poissons délivrables à St Michel d'un chasqun sous peyne de damps fait au Lieu sous l'obligation des biens et les requis présent le sieur Claude Rochat et David Lecoultre lieux du Lieu du Chenit témoin.

La suite émane de notre brochure : Rémy Rochat, A la recherche de Jehan Requem ou l'histoire du chalet des Esserts sur la commune du Lieu, Editions Le Pèlerin, 2003, pp. 12 à 14 :

Une fenêtre au chalet des Esserts.

Le premier habitant des Esserts, André Meylan, figure dans le dimier de 1695. Il est cité "André Meylan pour les Esserts" sous la rubrique Le Lieu. Lui et sa famille, viennent-ils de quitter ce village pour aller s'installer là-haut ? D'une zone d'habitation peut-être seulement saisonnière en ont-ils fait une zone d'habitation permanente ? Dans tous les cas, on le voit, le terme de Eis Esserts de Jehan Riquen est tombé en désuétude. Ne reste plus qu'un banal Esserts.

On retrouve les Meylan dans un acte du 2 janvier 1700 (ACV, Dh 12/2). Il s'agit d'une cession pour Moyse feu Jaques Lugrin du Lieu contre André fils de David Meylan son beau-frère des Esserts. D'autre part on avait pu lire aux environs de cette date, référence malheureusement perdue: "André Meylan des Esserts agissant au nom d'Abraham Meylan son fils quitte, remet à Moyse feu Jaques Lugrin son beau-frère et oncle de son fils du Pré Jantet rière le Lieu les biens et effets que le dit Meylan peut prétendre au chacun de ses fils par les biens qui pouvoient échoir de feu Elisabeth Lugrin, femme en première noce du dit Meylan et soeur du dit Lugrin; bien paternels et maternels, savoir: maison, champ, pré, appartenances et autres biens tant meubles et immeubles. 180 florins".

Le recensement de 1706, sous la rubrique La Frasse et les Esserts quant à lui nous fait découvrir: David Meylan et André son fils. La famille en tout comporte 13 personnes.

La liste Villadin de 1708, du 31 mai, place les Meylan des Esserts sous la rubrique La Frasse et Pré-Jentet. On y découvre le seul André Meylan. Il devra s'acquitter d'un montant de 15 florins, somme relativement modeste en regard, par exemple des 100 florins du sieur Jaques David Despraz de la Frasse. On vit donc chichement aux Esserts.

David Meylan des Esserts

|

André Meylan des Esserts,
épouse en première noce
Elisabeth Lugrin du Pré-
Jentet, soeur de Moïse
Lugrin feu Jacques et de
Anne femme de Aaron Viande

Abraham Meylan — plusieurs autres fils et fille.

Suivons encore la trace des Meylan des Esserts.

Le 16 février 1711 David Meylan des Esserts procède à un achat immobilier d'un montant de 2850 florins. On ignore en quoi il consiste.

En 1712 André Meylan est remarié avec Madeleine Rochat des Charbonnières. A cette date son fils, issu de sa seconde épouse, rachète entr'autre une maison aux Charbonnières (voir documents). Il s'agit-là de Abraham Meylan. Une question, Meylan vraiment des Esserts ? Que l'on retrouve encore en les lieux en 1720. Où ils obtiennent, par l'intermédiaire de André Meylan, du bois de la commune pour 12 fustes et 30 brantes outre dix moules de bois de feu.

Hélas, suite aux années de misère de la fin du siècle précédent, la vie des propriétaires est difficile dont certains,

pour s'acquitter de dettes contractées vis-à-vis de la commune ou de certains particuliers peut-être, vendent leurs montagnes, et même, pour d'aucuns, leur logis.

Les gens du Séchey l'avaient dit, combien les temps étaient difficiles:

Requête du village du Séchey. ACV Bb/36/5. Prob. du 29 janv. 1739.

Très Illustres hauts puissants et souverains seigneurs.

Les habitants du hameau du Sechey en la Vallee du Lac de Joux vostrès humbles et très obéissants serviteurs et très fidèles sujets etans reduits à une extrême pauvreté, le village continuant à être en disette à cause des gelées qui arrivèrent les années 1699 et 1700, les meilleures terres etant possédées par des personnes etrangeres qui en ont fait des montagnes ou des rureaux, tellement que les habitants ont de la peine à vivre et se voiant par là hors d'état de salarier un regent pour l'instruction de leurs enfants.

Difficile aussi de tenir dans de telles conditions. Ventes d'autres propriétaires dans la région des Esserts, Jonas et David Aubert, cousins du Lieu, deux pièces de terre en l'Ordon, une pièce de pâturage au même confin et encore un autre "morcel" de montagne lieu dit au carre. L'acte est du 26 7bre 1714 (voir documents). La vente se fait pour un montant de 4500 florins. En faveur de Georges Estienne Thomasset, bourgeois d'Orbe, lieutenant colonel pour le service de LL.EE, de Berne. En outre rajoutons 300 florins d'épingles et 200 florins de vins. Total: 5000 florins.

Le sieur Thomasset semble déjà être sur place. A-t-il racheté précédemment à cette date les propriétés de André Meylan des Esserts ? Nous n'avons retrouvé aucun acte de vente concernant André Meylan. Et curieusement la comptabilité générale de LL.EE. ne signale pour Thomasset ni l'achat fait à André Meylan ni celui fait aux cousins Aubert. Il s'agit-là pourtant d'acquis portant sur des sommes importantes. Oubli de notre part, sommes portées ailleurs que sous les rubriques Le Lieu, Le Séchey ou les Charbonnières?

On retrouve encore notre lieutenant colonel à arondir son mas le 12 avril 1719. Il le fait au détriment de Jonas Golay du Lieu dont il rachète L'Ordon, cette parcelle, tant pré, champ que pâturage en limite avec le chemin tendant au Pré Jentet, des autres côtés attenante à son propre lot. Prix, 1600 florins de capital et 192 florins de vins.

La première des passations à clos et à record pour les Esserts se fait le 9e 8bre 1717. Il s'agit des deux montagnes acquises, l'une de André Meylan, l'autre de Jonas et David Aubert. La passation porte sur 1000 florins + 75 florins de vins honoraires outre les vins bus. Si l'on considère que le coût de la passation est d'environ 5% du prix global de la propriété, on peut estimer celle des Esserts à 20 000 florins, somme naturellement considérable. On a vu que les frères Aubert avaient vendu les Ordons pour le prix de 5000 florins vins y compris. Se peut-il qu'André Meylan ait vendu son lot pour 15 000 florins ?

La seconde passation a lieu le 20e Xbre 1728. Elle concerne l'acquis fait de Jonas Golay le 12e avril 1719, et portant sur un total de 1792 florins. Le coût de cette passation est de 135 florins. Nous avons ici du 7,5 % environ. Il est possible que le coût de la passation pour des parcelles modestes soit moins avantageux que pour des grandes surfaces. On trouvera copie de ces passations dans le secteur documents de la ci-présente brochure.

La bâtisse à André Meylan, il se peut que celui-ci l'ait encore habitée après qu'il l'eut vendue, a très certainement du servir de chalet d'alpage les premières années que Thomasset montait les Esserts. Alors l'amodieur devait être étranger à la Vallée, puisque le lieutenant colonel a payé pour lui, pour la gérance des Esserts et de la Grand'Combe, en 1719 et 1720,10 florins par année, et pour 1721 et 1722 un écu blanc par année. Dès lors un citoyen du Lieu semble avoir affermé la montagne.

Devant l'insuffisance de la maison Meylan, le colonel Thomasset doit la démolir pour en reconstruire une plus adaptée à la grandeur de la pâture. Ce sera un chalet-ferme de style vaudois, dans tous les cas inspiration selon les architectures de plaine et non de la montagne. En clair le style de ce chalet, que nous évoquerons plus loin, tranche résolument d'avec les autres, construction plus solide et plus massive, porte voûtée de ce qui devait être la grange autrefois. Il s'agit-là en fait d'une bâtisse exceptionnelle que pourtant l'on n'a pas su respecter au cours des siècles. L'approche des différents restaurateurs a été lourde, sans tenir compte nullement de la beauté du bâtiment et de ses éléments dignes d'attention.

La construction de ce bâtiment se fit en 1733. La date en est inscrite sur la clé de voûte de l'encadrement de la porte de grange. Date difficile à lire en vérité et qui pourrait être autant 1735 que 1733. 1735 où le colonel Thomasset reçoit de la part de la commune du Lieu une aide en bois pour "sa maison des Esserts".

Cet homme par la suite fera relativement peu de bruit. On le découvre encore en 1773. S'agit-il de son fils, Thomasset d'Arnex demande du bois pour réparer son chalet de la Grand'Combe, alpage désormais disparu mais qui à l'époque appartenait à la famille.

La date de 1733, année de construction, est visible sur la clé de voûte de la porte de l'écurie, anciennement de la grange.

Le chalet des Esserts, dernière construction sur les lieux dits Les Esserts à Jean Riquen.

On découvre le 4 Xbre 1777 (comptes ou PV de la commune du Lieu) que l'amodieur des Esserts est Jacob Jaillet de Vallorbe, et que la montagne, à cette époque, appartient encore aux hoirs Thomasset d'Arnex. Ce même amodieur est mis en cause en 1778 pour extirpartions sur la montagne en question.

On ignore l'année où la famille Thomasset d'Arnex s'est séparée de sa montagne. On découvre seulement qu'en 1790 celle-ci est dans les mains des Damartines avec qui désormais la commune du Lieu devra traiter. Et ce sera très tôt, puisqu'en 1791 déjà un procès est pendant pour des questions de bochérages en lesquels est impliqué le même fermier Jaillet.

La propriété sera rachetée par la commune du Lieu en 1839 de Georges Martines d'Orbe fils, défunt de Georges de Martines, pour le prix de 16 400 francs, chalet et chaudière compris.

Cette commune garde toujours cette propriété 175 ans plus tard, l'un des fleurons de son patrimoine alpestre.

On parle des Grands Esserts, par rapport aux Petits Esserts situés en amont. Quant aux Esserts de Jean Riquen, il y a belle lurette que l'on en parle plus !

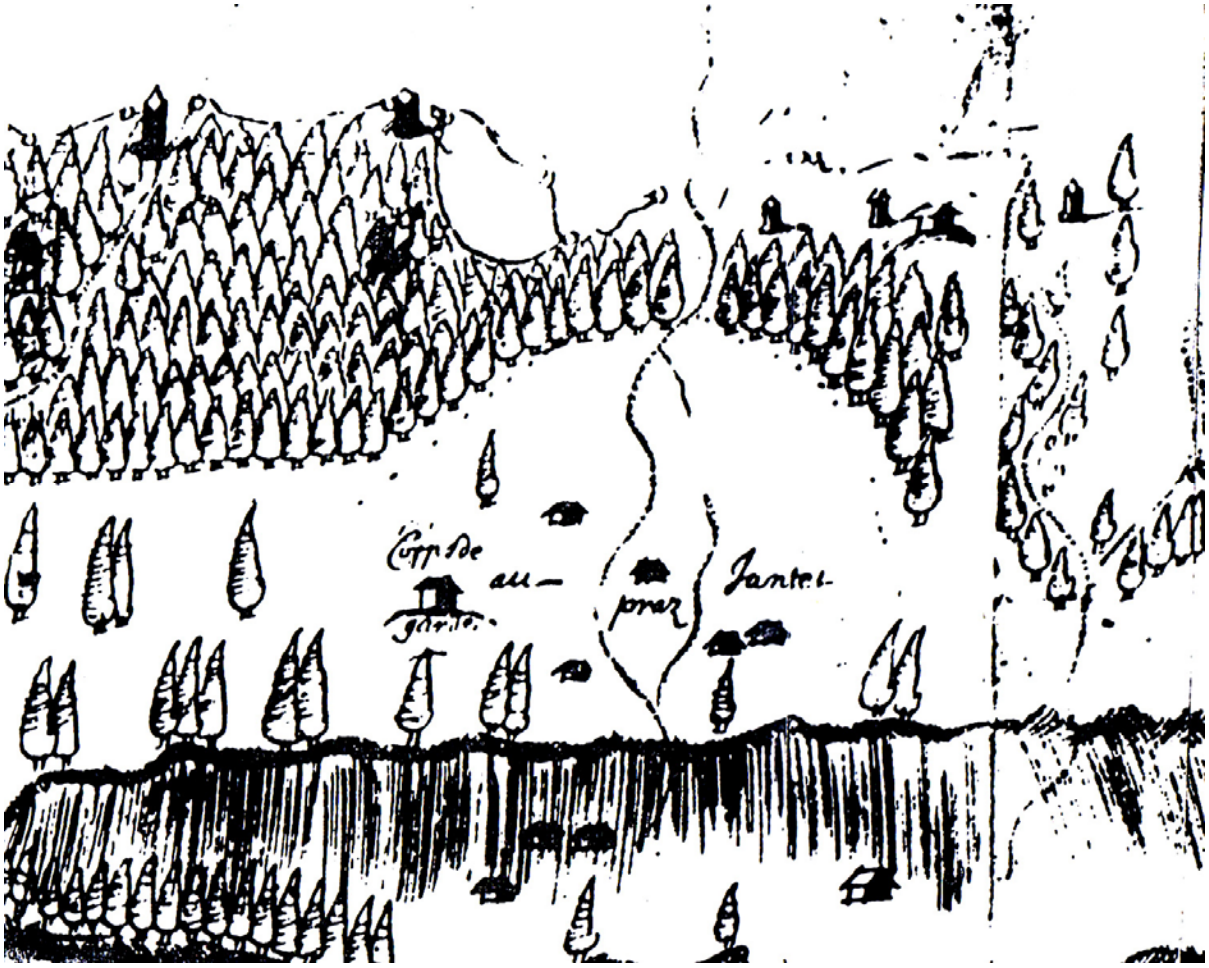

Carte Vallotton de 1708. Les maisons du Pré Jentet en haut, celles des Esserts dans le bas probablement.